

L'hon. M. RALSTON: Je crois comprendre que, lorsqu'il s'agit de rendre un homme valide, il n'est plus question d'intervention chirurgicale dans le cas de l'homme qui souffre d'une hernie double? Est-ce qu'on agit parfois de la sorte pour restituer à un homme son aptitude physique?

L'hon. M. BRUCE: D'après une chirurgie rationnelle, pratiquée par un spécialiste, la double opération peut réussir parfaitement, mais il ne faut pas que l'intervention soit exécutée par des praticiens inhabiles. D'après la méthode chirurgicale la plus moderne, on greffe le fascia lata de la cuisse dans la hernie et on substitue la suture vivante à l'ancienne suture au moyen de catgut ou de soie. Cette méthode, conçue il y a quelques années par un chirurgien de Toronto, le Dr W. E. Gallie, a subi les épreuves les plus rigoureuses, et lorsqu'on y a recours, je crois qu'il en résulte une cure complète dans 90 p. 100 des cas, rendant le sujet apte à tous les durs travaux, y compris le service militaire.

A propos de traitements médicaux, il est une autre question à laquelle je désire m'arrêter. Il s'agit de la diète ou traitement alimentaire, dont fait mention le décret C.P. 2229. Tout dernièrement, les exigences des autorités britanniques demandant que les autorités canadiennes, c'est-à-dire le Gouvernement, je suppose, voient à faire ajouter à la farine qui leur est vendue des vitamines B synthétiques, connues sous le nom de thiamine, ont fait l'objet de question inscrites à mon nom au *Feuilleton*. On a répondu ne posséder aucun renseignement. C'est juste, je crois, puisqu'il s'agit, me dit-on, d'une chose qui concerne les meuniers et la commission britannique d'importation.

L'hon. M. MACKENZIE: C'est juste.

L'hon. M. BRUCE: Le meunier doit ajouter .2 gramme de thiamine à chaque quantité de 280 livres de farine. Pendant longtemps on a poursuivi des expériences dans plusieurs meuneries canadiennes sur les moyens de garder à la farine les vitamines essentielles présentant des propriétés nutritives, en particulier la vitamine B sous toutes ses formes. La thiamine, ou la vitamine B1, n'est qu'une des huit ou neuf variétés entrant dans la catégorie B. Cependant, même l'addition de la vitamine synthétique ne remplace pas celle que renferme le blé. Depuis un an environ, à la suite de recherches diverses, les meuniers sont parvenus à conserver à la farine cette précieuse vitamine.

Sauf erreur, toutes les meuneries importantes utilisent aujourd'hui un procédé perfectionné qui leur permet de garder à la farine cette vitamine. Autrefois, on ne pouvait la conserver que dans une farine de teinte fon-

cée servant à la fabrication de ce qu'on appelle le pain bis. Aujourd'hui, cependant, grâce à ce procédé on arrive à conserver les vitamines tout en ayant une farine qui produit un pain blanc. Non seulement on y a réussi mais l'apparence et le goût de ce pain sont absolument semblables au pain blanc que nous consommons depuis un grand nombre d'années.

Nous avons eu de nombreux exemples du besoin qu'il y a d'augmenter la valeur nutritive des aliments de nos gens à la période de la croissance. Ce qui importe particulièrement c'est de voir à ce que les jeunes qui sont sur le point de s'enrôler dans l'armée possèdent les aptitudes physiques requises pour entrer dans la catégorie A. Je vous citerai quelques chiffres à ce sujet dans un instant. Si on peut retenir ces vitamines importantes et essentielles au moyen d'un procédé élaboré par nos meuniers et diététiciens, alors pourquoi le Gouvernement n'insiste-t-il pas pour que le pain fourni, non seulement aux soldats mais à la population civile, soit fabriqué de cette sorte de farine?

L'hon. M. MACKENZIE: L'honorable député voudrait rendre la chose obligatoire?

L'hon. M. BRUCE: J'en rendrais la consommation obligatoire. Les gros meuniers utilisent avec succès ce procédé et les petits auront tôt fait de les imiter s'ils constatent qu'il faut leur faire concurrence. Je crois savoir que le procédé de fabrication n'est pas onéreux, que les moulins ordinaires peuvent être transformés à très peu de frais. Si nos gens souffrent de sous-alimentation, comme le recrutement l'a démontré au début de la guerre, et je suppose qu'il en est encore ainsi, je soutiens alors qu'il est fort désirable que le Gouvernement oblige les intéressés à faire profiter nos troupes et notre population civile des avantages de la soit-disant "farine blanche approuvée, vitamine B, du Canada".

On peut affirmer, je crois, que parmi les premières 50,000 recrues appelées à faire du service militaire obligatoire, 40 p. 100 n'ont pu être classées A à l'examen du médecin de famille et que 10 p. 100 de plus ont été rejetées après l'examen des médecins militaires. Il pourrait être intéressant de faire remarquer qu'au point de vue statistique le Canadien de 22 ans mesure 5' 6" et  $\frac{3}{8}$  de hauteur et pèse 144.6 livres. Le poids, la taille et l'état physique varient dans les différentes parties du Canada, les plus beaux types de jeunes Canadiens venant de l'île du Prince-Edouard. Dans cette dernière province, 80.16 p. 100 sont dans la catégorie A. Le ministre en ressentira peut-être une certaine fierté puisqu'il représente une circonscription de cette province.